

A.B. RÉSIDENCE DU RUANDA.-

Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19
van

..... ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Création de taxe.-

KIGALI , le 22 Juillet 1955
den

N° 3443/A.I.

1736/A.1
29/7/55

A Monsieur l'Administrateur de Territoire(tous)

à KIBUNGU.-
=====

18/1/1

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

AI.8/01

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le
prescrit de l'art.56 du décret du 14.7.1952 selon lequel
les taxes créées par les chefferies doivent être soumises
à l'approbation du Mwami, le Conseil Supérieur du Pays
entendu; en conséquence veuillez bien me fournir en dou-
ble exemplaire tous projets de création de taxe.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

Dettaunt

